

mes collègues du cabinet,—est de faire tout en mon pouvoir pour accéder au vœu du gouvernement manitobain à cet égard en faisant plus que notre part de concessions.

M. HAGGART (Winnipeg): Je crois être plus que le ministre au fait de la propriété foncière et de sa valeur.

Sir FREDERICK BORDEN: Tout ce que j'en sais, je le tiens d'autres personnes.

M. HAGGART (Winnipeg): Vous le tenez de vos officiers. J'aimerais bien à savoir comment l'officier que l'on a envoyé là-bas s'y est pris pour porter à \$800,000 la valeur de l'immeuble en question. Cette somme me paraît représenter trois fois ce que vaut l'immeuble.

Sir FREDERICK BORDEN: Nous ne songeons aucunement à en demander plus qu'il ne vaut réellement. Mais il ne faut pas oublier que nous devons nous installer ailleurs; nous ne saurions nous mettre à la porte sans savoir comment nous pourrions nous loger ailleurs.

M. STAPLES: De qui le gouvernement a-t-il acquis l'immeuble de Fort-Osborne, et quel prix l'a-t-il payé?

Sir FREDERICK BORDEN: Dans le but de favoriser l'établissement du siège du gouvernement et d'une garnison, la compagnie de la baie d'Hudson avait cédé le terrain à titre gratuit. Il nous appartient tant qu'il nous plaira de l'occuper.

M. ROCHE: Et il n'y a pas de stipulation qui empêche le gouvernement de l'aliéner?

Sir FREDERICK BORDEN: Pas que je sache.

M. STAPLES: Certains de mes commettants m'ont adressé une lettre où ils se plaignent de ce qu'on ne permet aux jeunes gens de moins de vingt-un ans de faire partie des associations de tir.

Sir FREDERICK BORDEN: La limite d'âge est dix-huit à quarante-huit ans.

M. STAPLES: Ils ont dû être mal renseignés.

M. JAMESON: Il y a quelques jours, le ministre disait qu'il déposerait immédiatement, conformément à l'ordre de la Chambre, le dossier relatif au champ de tir de Bear-River, mais il ne l'a pas encore fait.

Sir FREDERICK BORDEN: Mon sous-ministre me dit que le dossier est à peu près complet: il n'y manque plus que certaines lettres qui se trouvent à Halifax et que l'on a fait demander par voie télégraphique.

M. JAMESON: Quand les aura-t-on?

Sir FREDERICK BORDEN: Dans deux ou trois jours tout au plus.

Sir FREDERICK BORDEN.

M. STAPLES: Quand une association de tir acquiert un champ, le ministère solde-t-il une partie quelconque du prix d'achat? Et quand elle en loue un, est-ce le ministère qui paie le loyer?

Sir FREDERICK BORDEN: Aux termes du règlement, nous payons autant de fois un dollar que l'association compte de membres. Là où il y a un corps de troupe régulière, nous établissons nous-mêmes les champs de tir et les associations de tir sont admises à s'en servir sans avoir rien à payer.

Loi de la conciliation et du travail; crédit supplémentaire, \$8,000.

L'hon. MACKENZIE KING (ministre du Travail): Nous avons besoin de la majeure partie de ce crédit pour solder le coût de l'impression du rapport spécial des prix du gros au Canada, de M. Coates, rédacteur adjoint de la "Gazette du Travail", où se trouveront indiqués les tableaux statistiques et les fluctuations de deux cent trente articles au cours des vingt années dernières. Les membres de la Chambre ont pu se rendre compte de la valeur de ce travail, l'ayant eu sous les yeux.

M. DANIEL: Combien en a-t-on imprimé d'exemplaires?

L'hon. M. KING: Sept mille. Nous en avons gardé un certain nombre en réserve parce qu'on en aura vraisemblablement besoin plus tard. De toutes les compilations publiées par les soins d'un ministère quelconque, celle-ci compte parmi les plus importantes.

M. LAKE: A-t-on distribué cet ouvrage?

L'hon. M. KING: On en a adressé des exemplaires aux membres de la Chambre, dont un grand nombre en ont demandé d'autres par lettre. Si mon honorable ami n'en a pas encore reçu, je lui en ferai tenir un.

M. WILSON (Lennox): Je me demande pourquoi on n'a pas inscrit ce crédit au budget principal.

L'hon. M. KING: Le travail est plus important que nous ne pensions d'abord, et le coût en dépasse nos prévisions. J'ai commencé par croire que mieux valait établir des prévisions modestes, mais l'expérience m'a appris que le mieux est d'arrêter tout de suite un budget assez considérable pour qu'il ne soit plus besoin de se faire ouvrir des crédits supplémentaires.

M. WILSON (Lennox): Il y a beaucoup trop de crédits supplémentaires; on devrait apporter plus de soin à la préparation du budget principal. L'expérience aurait dû vous apprendre ce que ce travail allait coûter.